

Les subsides

M. Nielsen: Le ministre d'État chargé des Finances (M. Cosgrove) dit que nous n'avons pas eu le cran de présenter la motion.

M. Fisher: Il a raison.

M. Nielsen: Encore une autre voix qui clame: «Il a raison.» C'est moi qui ai appuyé la motion du Nouveau parti démocratique, qui s'est fait longtemps attendre.

Les menaces dont je parle ont été faites hier, comme aujourd'hui d'ailleurs. Elles sont apparues clairement dans les propos qu'a tenus le premier ministre. Elles montrent bien la crainte et le désespoir qui animent nos dirigeants politiques et viennent confirmer aux yeux des Canadiens que ce gouvernement a quelque chose à cacher.

Je tiens à souligner que si l'opposition était susceptible, à la rigueur, de se laisser intimider par les avertissements lancés par le premier ministre, celui-ci ne réussirait certainement pas à faire taire tous les médias du pays, même en accusant, comme on l'a vu, une des journalistes les plus réputées de la presse électronique d'avoir tenu des propos diffamatoires.

A cet égard, je cite l'introduction de ce reportage diffusé par la Presse canadienne et qui se passe d'explication:

Un ancien ministre du gouvernement libéral, maintenant président de la Carling O'Keefe Ltée, a savamment mis sur pied un projet de liquéfaction du charbon au Cap-Breton qui pourrait lui rapporter des bénéfices appréciables grâce à l'argent de l'État.

L'on peut juger d'après ces quelques lignes de la teneur du reportage, qui semble témoigner d'un esprit clair et modéré et être basé sur des faits précis. Du moins le gouvernement n'a nié aucune de ses grandes prémisses, mais il s'est contenté de dire: «Nous l'avons fait, mais c'est acceptable parce que nous sommes des libéraux.» Les réponses données par le premier ministre se résument à ceci: «Les libéraux s'occupent des leurs avec l'argent des contribuables. Et puis après?»

• (1210)

Reste à voir si la majorité des Canadiens, qui n'ont peut-être pas comme le premier ministre le don de saisir les subtilités, partageront ce point de vue. Je crois que non. La plupart d'entre eux y verront, comme nous, un exemple de favoritisme, de traitement de faveur, d'accès privilégié et de trafic d'influence. C'était d'ailleurs l'avis exprimé ce matin sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada par un ancien ministre, M. Eric Kierans, qui a été le premier d'une série de titulaires à démissionner du cabinet de l'actuel premier ministre.

C'est ce qui ressort clairement des faits établis, sur lesquels j'ai l'intention de revenir dans un instant. La question qui se pose est la suivante: qui est responsable?

Une voix: Regardez-vous vous-même.

M. Nielsen: J'entends une remarque là-bas de quelqu'un qui n'a pas le courage de se lever et de se faire connaître et qui me conseille de me regarder moi-même.

Une voix: Attendez un peu.

M. Nielsen: Je l'invite à faire n'importe quelle accusation qu'il voudra, et j'y répondrai.

M. Bujold: Allez régler cela en-dehors des murs de la Chambre.

M. Nielsen: Si le député veut sortir, je lui répondrai à lui aussi.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Qui en est responsable, voilà ce qu'il faut savoir. Le premier ministre...

M. Ouellet: Ce serait nouveau pour vous; vous ne l'avez jamais fait à l'extérieur de la Chambre.

M. Nielsen: Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) veut maintenant s'en mêler. Je n'ai jamais été accusé d'outrage à magistrat, moi.

M. Crosbie: Vite, un coup de fil à un juge!

M. Nielsen: Le premier ministre, notamment par la nomination d'un ancien ministre à la présidence d'Air Canada et par le traitement de faveur qu'il a accordé à l'ancien secrétaire du Conseil privé, M. Pitfield, a fait preuve de tolérance et même de sympathie à l'égard du favoritisme dont le parti libéral fait bénéficier ses amis. En fait, le premier ministre agit comme si les nominations étaient son affaire à lui, comme s'il avait toute latitude dans ce domaine pour récompenser les amis du parti et promouvoir la cause des libéraux. La plupart des Canadiens verront dans cette attitude l'utilisation des pouvoirs que confère un poste à des fins détournées.

On éprouve une certaine sympathie pour le ministre des Finances qui, lorsqu'il était ministre de l'Énergie, s'est laissé peu à peu entraîner de façon perfide dans une situation compromettante, peut-être même contre son gré; mais il a prêté l'oreille aux propositions insidieuses d'un vice-premier ministre et s'est soumis à la volonté de ce maître manipulateur.

Dans les rangs des libéraux il est courant d'entendre dire, en fait, que «rien ne résiste à Al». Le vice-premier ministre avait tellement besoin de ce projet pour redorer son blason en Nouvelle-Écosse qu'il a succombé, de son côté, aux propos charmeurs de M. Gillespie, lequel s'était occupé de créer le consortium et d'obtenir auprès de son ancien ministère un accord de principe portant sur une subvention de un million de dollars en faveur d'un projet infiniment douteux qui consiste à liquéfier le charbon.

J'ajoute, monsieur le Président, que l'un des principes essentiels de la responsabilité échappe au ministre: il ne jure que par l'information que possèdent son sous-ministre et ses fonctionnaires et peu lui importe que ces derniers la lui communiquent.

Le vice-premier ministre s'est placé lui-même dans une situation ingrate. En voulant défendre le ministre des Finances actuel, il s'accuse personnellement. Il avoue qu'il était au courant du dossier qu'il a d'ailleurs approuvé sans réserve. Après une pénible explication, aussi immatérielle qu'un discours sur le sexe des anges, le vice-premier ministre, au bord du désespoir, a eu cette réponse encore plus subtile: «Ces directives ne sont en réalité que des directives. Les ministres sont tenus de s'inspirer de ces principes dans la conduite des affaires publiques. Il incombe à chacun de suivre les dictées de sa conscience.» C'est beaucoup demander que de s'en remettre à la conscience du gouvernement.